

# entreprises fluviales de France

## CFT DIT OUI A L'ELECTRIFICATION DE L'AXE SEINE

**Propriétaire de 160 bateaux fluviaux, la CFT est très présente sur l'axe Seine où elle y exploite des automoteurs et des convois poussés. Certifiée ISO 14001 depuis 2009, CFT a engagé de nombreuses démarches pour réduire l'impact de son activité économique sur l'environnement.**

Par un courrier à la Commission européenne, CFT apporte aujourd'hui son soutien aux deux projets portés par HAROPA, dans le cadre de l'appel à propositions Transport 2019 du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe :

- L'électrification de l'Axe Seine avec le déploiement d'un réseau de 80 birnes pour le fret fluvial et la croisière fluviale avec hébergement ;
- L'électrification du terminal croisière maritime de HAROPA Port du Havre (installation de trois points de raccordement électrique à quai).

La réalisation de ces projets s'inscrit dans la démarche de développement durable de l'entreprise ainsi que dans les objectifs de verdissement du transport fluvial fixés par l'Union européenne et la France.

En leur permettant d'éteindre leurs groupes électrogènes lors des stationnements à quai, ces bornes électriques vont permettre aux opérateurs fluviaux de :

- Réduire leurs émissions de CO2 ;
- Supprimer les nuisances visuelles, olfactives et sonores pour les riverains et les bateliers ;
- Améliorer la compétitivité économique du transport fluvial grâce aux économies de carburant et d'entretien générées par ce service.

**Pour Didier Leandri, président délégué général d'Entreprises fluviales de France (E2F) :**

« ..... ».

**CONTACT PRESSE :**

**Mme Vanessa GIRARDEAU**

**01.42.60.36.64 / [vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr](mailto:vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr)**